

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140, Montréal, Québec, H2M 1Y8 – (514) 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 7 octobre 2021
Heure..... 14 h 15
Lieu..... Local G1.510

PRÉSENCES – La présence de 87 personnes a été enregistrée.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 15 h 17.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean-Luc Filiatrault propose *Bora Som*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 16

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nouveaux membres
4. Informations
5. Négociations
6. Perfectionnement
7. Retraite graduelle
8. Varia

Proposée par Jérôme Melville-Giguère
Appuyée par Lysann Hounzell
Adoptée à l'unanimité

3. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 16 septembre 2021 et dont les noms suivent : *Julie Charron* (Médecine nucléaire), *Cédric Tessier* (Informatique) et *Philip Pinard McManiman* (Mathématiques).

4. INFORMATIONS

D'abord, Elsa Myotte revient sur une omission de la dernière assemblée générale en remerciant Francis Soucy pour son travail au sein de l'exécutif syndical en tant que conseiller à l'hiver dernier, lui qui a dû quitter le poste de trésorier au tout début de la présente session pour se consacrer davantage à la coordination du Département d'éducation physique. En ce qui concerne la vacance au poste de conseiller créée par l'élection de Louis Fortier au poste de trésorier, elle informe l'assemblée que l'exécutif syndical n'a pas encore statué à savoir s'il chercherait à la combler pour la session d'hiver. Enfin, elle donne des nouvelles du travail de l'exécutif et présente la liste des principaux dossiers qui l'occupent.

5. NÉGOCIATIONS

Laurence Daigneault Desrosiers présente une chronologie sommaire de la présente ronde de négociations et en précise l'état actuel : les autres fédérations de la CSN ont adopté les ententes nationales et sont en train de négocier le « clause à clause », mais c'est différent pour la FNEEQ, car la partie patronale a reculé

sur différents éléments de l'entente conclue en juin dernier. Le comité de négociation de la FNEEQ est actuellement en processus de conciliation avec la partie patronale afin de dénouer l'impasse qui en résulte.

Laurence Daigneault Desrosiers présente les grandes lignes de l'entente de table centrale, qui prévoit notamment des augmentations salariales de 6,1 % étalées sur trois ans. Elle présente ensuite plus en détails l'entente de table sectorielle – bien qu'elle soit pour l'instant mise en péril. Il est notamment prévu qu'il y ait des ajouts de ressources pour la coordination de programme et pour la coordination des stages dans les techniques de la santé, et qu'il y ait une bonification des échelles salariales des chargé.e.s de cours, lesquelles seraient dorénavant modulées sur la base de l'expérience de travail. La demande d'équité des chargé.e.s de cours n'ayant pas été obtenue, un comité interronde est prévu pour continuer le travail sur cet enjeu et préparer la prochaine ronde de négociation. Enfin, Laurence Daigneault Desrosiers présente les points qui sont actuellement en litige : l'ouverture de postes sur les ressources pour le soutien des EESH, l'obligation qu'il y ait une entente patronale-syndicale avant la mise en œuvre de tout projet d'enseignement à distance, le retrait de griefs négocié en échange de l'ajout d'un nouveau taux horaire pour autres tâches, et des enjeux en soins infirmiers.

En guise d'introduction aux ateliers lors desquels les membres s'exprimeront sur la mobilisation à déployer pour faire respecter l'entente de juin ou dans l'éventualité d'un rejet des ententes de principe, Laurence Daigneault Desrosiers présente quelques éléments supplémentaires de conjoncture.

Une fois les ateliers terminés, les secrétaires des différentes tables d'atelier présentent à l'assemblée une synthèse sommaire des avis exprimés par les membres.

8. PERFECTIONNEMENT

Christian Goyette fait une brève présentation du contexte budgétaire du perfectionnement enseignant – lequel justifie la présentation de cette recommandation à l'assemblée.

Recommandation 17

Considérant la décision prise par l'assemblée générale du 15 octobre 2020 à l'effet que les activités de perfectionnement admissibles soient remboursées à 100 % jusqu'au 31 décembre 2021;

Considérant le solde du budget de perfectionnement au 15 mai 2021 (voir les rapports syndicaux);

Il est proposé :

Que les frais encourus pour les activités de perfectionnement admissibles qui se tiendront à compter du 1^{er} janvier 2022 soient remboursés à 100 %.

Proposée par Francis Soucy
Appuyée par Geneviève Barrette
Adoptée à l'unanimité

Christian Goyette insiste sur la cohérence qu'il y a à évaluer la possibilité de donner accès aux chargé.e.s de cours aux fonds de perfectionnement étant donné les positions du SPECA pour un traitement équitable des chargé.e.s de cours.

Recommandation 18

Considérant les prises de position du SPECA pour un traitement équitable des enseignant.e.s de la formation continue;

Considérant que, bien que le financement du perfectionnement enseignant soit basé sur le nombre d'ETC à l'enseignement régulier, il est possible de donner accès aux fonds de perfectionnement aux enseignant.e.s de la formation continue;

Considérant le solde du budget de perfectionnement au 15 mai 2021 (voir les rapports syndicaux);

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant.e.s au Comité de perfectionnement enseignant pour évaluer la possibilité de financer les activités de perfectionnement des enseignant.e.s à la formation continue et pour recommander à l'assemblée générale du SPECA les modalités d'un tel financement.

Proposée par Véronique Rodriguez
Appuyée par Ariane Dumont
Adoptée à l'unanimité

6. RETRAITE GRADUELLE

Guillaume Poliquin explique que la retraite graduelle est différente de la retraite progressive, puis précise que la retraite graduelle n'étant pas pour l'instant appliquée au Collège, il paraît souhaitable de négocier avec la Direction pour arriver à une entente qui permette aux enseignant.e.s qui sont admissibles d'en bénéficier éventuellement. Enfin, il présente son analyse qui met en évidence les avantages et inconvénients anticipés, individuels comme collectifs, de cette modalité d'entrée dans la retraite. En posant des questions et en émettant leurs commentaires, des membres de l'assemblée soulèvent des enjeux à considérer.

9. VARIA

9.1 Révision de la liste d'ancienneté

Un responsable de coordination départementale demande à quel point la liste d'ancienneté diffusée il y a quelques jours doit être vérifiée par les coordinations départementales. On lui répond que cela est souhaitable mais que cela demeure volontaire, car ce sont les Ressources humaines qui sont responsables de fournir un document exempt d'erreurs. Tous et toutes sont néanmoins appelé.e.s à la vigilance, car les erreurs pourraient porter préjudice à certain.e.s.

9.2 Utilisation de la ressource pour le travail syndical

Questionnés à ce sujet, des membres de l'exécutif précisent que, malgré la réduction de l'exécutif de neuf à huit membres en tout début de session, des réaménagements de dossiers ont été réalisés afin de permettre que toute la ressource disponible pour le travail syndical soit répartie et utilisée pour la session en cours.

Levée de l'assemblée à 16 h 19.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications